



## Hauteur cloture entre terrains de niveaux différents

-----  
Par Benoit

Bonjour

Je veux remplacer ma cloture haute de 1m50 entre mon jardin et la rue (car construction de collectifs de l'autre côté de la rue). Le sol de mon jardin est plus élevé de 50 cm (niveaux stables depuis 15 ans).

Dois-je compter la hauteur maximale autorisée 1m80 à partir du niveau de la rue (soit 1m30 vu du jardin) ou du niveau du jardin (soit 2m30 vu de la rue) ?

Merci pour votre / vos réponses.

-----  
Par Eric\_92

Bonjour,

Je crois que la hauteur se définit par rapport au sol fini. Donc vous pouvez aller jusqu'à 1,80 m. Mais vérifiez tout de même sur le PLU si cela est indiqué.

-----  
Par janus2

Bonjour,

La hauteur se mesure par rapport au sol d'origine. Donc si vous avez rehaussé le niveau d'origine, ce qui fait que la rue se trouve à présent en contre bas, c'est le niveau de la rue qui compte. En revanche, si votre terrain est au niveau d'origine et que c'est la rue qui a été creusée, c'est le niveau de votre terrain qui compte.